



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <b>27/05/2016</b>	Dossier complet le <b>30/05/2016</b>	N° d'enregistrement <b>F09316P 0112</b>

### 1. Intitulé du projet

Complexe sportif

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **VILLE D'ISTRES**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **BERNARDINI François**

RCS / SIRET **20130047000443** Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38	Equipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes. L'ensemble du complexe sportif accueillera plus de 1000 personnes.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le projet prévoit la réalisation d'un complexe sportif accueillant à terme un gymnase multisport avec des gradins, une salle d'escrime, une salle pour le ping-pong, une salle de boxe, une salle de conférence ainsi qu'un plateau extérieur multisport et une piste d'athlétisme. Les deux bâtiments accueillent tous les aménagements annexes (vestiaires, locaux ménages, bureaux, etc.) et les places de parking (environ 100) sont à l'extérieur.

## **4.2 Objectifs du projet**

La commune d'Istres a souhaité construire un nouvel équipement sportif pour répondre à la demande et permettre le déplacement d'activités occupant des locaux aujourd'hui en mauvais état. Une salle de conférence/auditorium est aussi attendue pour répondre à une demande.

Le projet intègre une démarche environnementale, l'objectif étant d'atteindre l'équivalent d'un niveau Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) Argent et NF HQE.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le site sera urbanisé sur sa totalité après la réalisation des terrassements. La bande partiellement boisée en limite ouest le long de la Nationale 1569 sera supprimée pour permettre la réalisation d'une butte de protection acoustique qui sera entièrement plantée sur toute sa longueur et sa largeur. Le fossé le long de la route nationale sera conservé. Les deux structures en béton seront démontées et le site sera aménagé conformément au plan avec deux zones bâties et une voirie faisant le tour du bâtiment principal et du plateau extérieur.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les espaces verts et les bâtiments seront gérés par la commune d'Istres.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au Permis de Construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'autorisation de défrichement dans le cadre du Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de terrain Surface de plancher créée	12 216 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZAC TRIGANCE  
Chemin de Capeau  
13 800 ISTRES  
  
Parcelles K 1246

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. E4 ° 58 ' 2 " 65

Lat. N43° 30 ' 16 " 711

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement une friche herbacée avec deux petites structures maçonnées et un parking en gravillon le long du chemin de Capeau qui est aménagé (fossé, piste cyclable, arbres d'alignement). La limite ouest est constituée par des bosquets avec quelques arbres, la plupart s'effondrant. Le site est régulièrement fréquenté par des promeneurs avec des chiens.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Istres a été approuvé le 26 juin 2013.

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se situe dans la ZAC de Trigance, une zone entièrement affectée à l'urbanisation qui se compose en trois parties dans la zone UDtri à laquelle est soumise le projet. Il s'agit d'une zone d'activité économique à laquelle sont applicables les dispositions du titre III du règlement du plan d'aménagement de zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à :                      50 m à l'ouest ZNIEFF type II 13157100 Crau                      =&gt; Les impacts du projet sont considérées comme <b>faibles/modérés</b>                      1.5 km au nord de la ZNIEFF type I 13109124 Salin de Rassuen                      =&gt; Les impacts du projet sont considérées comme <b>nuls à faibles</b>                      1.8 km au nord de la ZNIEFF type I 13109100 Etangs de Levalduc                      =&gt; Les impacts du projet sont considérées comme <b>nuls à faibles</b></p> <p>13.2 km à l'est de la ZNIEFF type I 13157167 Crau sèche                      =&gt; Les impacts du projet sont considérées comme <b>faibles à modérés</b>                      12.5 km à l'ouest de la ZNIEFF type I 13154100 Etangs de Berre, étang de Vaine                      =&gt; Les impacts du projet sont considérées comme <b>nuls à faibles</b></p> <p>Le projet n'a pas d'impacts sur les sites humides, il n'y a pas de liens ni d'habitats en commun. Il a peu de liens avec les sites terrestres malgré un substrat commun. Les activités anthropiques passées et présentes ont limité la qualité de sa biodiversité.</p>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étang de Berre est considéré comme une zone littorale. Il n'y a pas de co-visibilité avec le site => l'impact est considéré comme très faible
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PEB existe concernant la base aérienne d'Istres-Le Tubé (aéroport militaire). Le site n'est pas situé dans les périmètres du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de cet aéroport, il n'est pas situé dans l'axe des pistes. => l'impact du projet est considéré comme faible

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une aire de mise en valeur ou une zone de protection.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRn (Mouvement de terrain) a été prescrit le 10/10/1995. Le site est en dehors des zones à risque potentiel.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation du site a été limitée à des usages agricoles (paturage). Le site ne présente pas de risques de pollution.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois captages d'eau potable sont couverts par un périmètre de protection (Caspienne 2 puits, Autodrome BMW 2 forages, Puits de Sulauze). Le site est en dehors de ces périmètres.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un site inscrit ou classé. Le site classé le plus proche est concerne un Habitat Néolithique à Rassuen à plus de 2,5 km.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à : 50 m à l'est de la FR9301595 - Crau Centrale - Crau sèche (D. Habitat) => Les impacts du projet sont considérées comme <b>faibles à modérés</b> 1,5 km au nord de la FR9312015 Etangs entre Istres et Fos (D. Oiseaux) => Les impacts du projet sont considérées comme <b>nuls à faibles</b> Le projet n'a pas d'impacts sur les sites humides, il n'y a pas de liens ni d'habitats en commun. Il a peu de liens avec les sites terrestres malgré un substrat commun. Les activités anthropiques passées et présentes ont limité la qualité de sa biodiversité.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques sont situés en majorité dans le vieil Istre, à plus de 1 km du site. Il n'est pas concerné par un périmètre de protection.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet architectural s'appuie sur les courbes du terrain pour limiter les mouvements de sol. Toutes les terres végétales ne pourront pas être réutilisées sur le site et certaines devront être exportées ainsi que des matériaux extraits pour la réalisation du bassin de rétention. La réalisation d'une butte de protection en limite ouest avec la nationale permettra de réutiliser les matériaux du site. Le ratio déblais-remblais sera assez équilibré.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est presque entièrement végétalisé à l'exception d'une zone de parking. Les prairies le constituant seront supprimées engendrant la disparition d'espèces communes et pionnières (Folle-avoine, Chardon-Marie, Orge des rats, etc.). En limite ouest, des bosquets d'arbres (Peupliers principalement et figuiers) seront abattus mais compensés sur tout le linéaire. Des bosquets (ronces, Troène du Japon, Figuier) seront supprimés. Aucune zone ne présente d'enjeux remarquables et aucune espèce remarquable n'a été déterminée. Le corridor clairesemé le long de la limite ouest sera replantée de façon continue et des prairies seront reconstituées. => l'impact du projet est faible.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est presque entièrement végétalisé à l'exception d'une zone de parking en limite est et il peut être considéré comme une zone naturelle issue d'une friche agricole. Elle sera urbanisée dans le cadre de la ZAC comme l'ont été les terrains au sud et comme le seront à terme ceux au nord à partir de programmes d'aménagement. Les terres ne semblent plus exploitées depuis plusieurs années et aucune espèce ou habitat remarquables n'ont été identifiés. => l'impact du projet est <b>faible à modéré</b> .
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'équipements de loisirs collectifs potentiellement source de nuisances. Les études de conception prennent en compte cette contrainte qui sera modérée au regard du niveau sonore du site. En effet, il est concerné par les nuisances sonores avec la présence de la N1569 en limite ouest, une voie classée bruyante en catégorie 2 (secteur de 250 mètres). Une étude acoustique sera réalisée pour déterminer les mesures à prendre. => l'impact du projet est <b>faible</b> .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place de bennes pour le tri sélectif et de deux locaux poubelles dont l'un à l'entrée du site. Il sera protégé et ne générera pas de nuisances. => l'impact du projet est <b>faible</b> .
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la création d'une voie de desserte et de cheminements piétons qui seront éclairés conformément à la réglementation. Les bâtiments pourront aussi générer de la lumière mais les ouvertures sont limitées.</p> <p>Des mesures seront intégrées pour limiter la pollution lumineuse (orientation et type d'éclairage, durée, etc.) =&gt; l'impact du projet est <b>faible à modéré</b>.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement seront canalisées et gérées sur le site avec un bassin de rétention et un débit de fuite limité. =&gt; l'impact du projet est <b>faible</b>.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des déchets ménagers seront produits par les usagers. Des aires de stockage avec tri sélectif sont prévues dans les aménagements. Les déchets produits en phase chantier seront traités avec du tri sélectif et un suivi de type chantier Propre (présence d'une charte et d'un suivi dédié avec collecte des bordereaux et contrôles visuels). =&gt; l'impact du projet est <b>faible</b>.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site actuel ne présente pas une valeur paysagère, patrimoniale, culturelle ou architecturale. Les zones archéologiques sont bien identifiées sur la commune et le site n'est pas concerné. =&gt; l'impact du projet est <b>faible</b>.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site, une friche, est fréquenté dans le cadre de loisirs/promenades. Il sera toujours fréquenté dans le cadre de loisirs mais dans des équipements structurés. =&gt; l'impact du projet est <b>faible</b>.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction du complexe sportif permet de répondre à des besoins d'activités sur la commune en étant accessible depuis les zones urbanisées notamment en transport doux. La parcelle fait partie de la ZAC Trigance et s'intègre dans un programme d'aménagements avec des voiries déjà équipées (pistes cyclables, alignement d'arbres).

Le site est actuellement une friche herbacée avec quelques bosquets et une zone arborée/arbustive en limite ouest pouvant servir de corridor. Une inspection du site a été menée par un écologue de NOVACERT et aucun habitat ou aucune espèce patrimoniale ou remarquable n'a été déterminée. Les espèces sont toutes communes et les arbres impactés ne présentent pas de traces de gîtes potentiels. Ils sont pour la plupart en mauvais état et sont en train de s'effondrer. Le site est fréquemment parcouru par des promeneurs et des personnes promenant des chiens, limitant l'attrait pour les espèces sauvages. Des nuisances importantes (sonores, olfactives) sont aussi générées par la Nationale 1569 en limite de propriété avec des passages importants. Le site est très fragmenté par les infrastructures et il est considéré soumis à des obstacles et pressions fortes au niveau de SRCE PACA.

Les enjeux environnementaux et écologiques sont faibles sur un site fortement marqué par les activités anthropiques. À noter cependant la zone formant une continuité en limite ouest qui sera replantée et densifiée sur la totalité du linéaire sous forme d'une butte végétalisée. Cette enjeu ainsi que d'autres enjeux écologiques ont été intégrés au programme de l'opération dans le cadre de la démarche environnementale spécifique du projet (équivalent BDM Argent, NF démarche HQE) et au niveau des objectifs sur les espaces verts (prairies) et l'éclairage du site.

Avec l'intégration des démarches environnementales et contenu de l'état initial du site et des nombreuses pressions et contraintes actuelles, l'impact du projet est **faible** et nous estimons qu'il n'est **pas nécessaire de réaliser une étude d'impacts, les enjeux étant déjà pris en compte notamment au niveau de la continuité en limite ouest et la reconstitution de prairies.**

